

Synthèse du budget fédéral 2021-2022

1. Le budget en bref

- Déficit prévu de 154,7 G\$ pour l'année 2021-2022 (comparé à 354G\$ pour 2020-2021) avec des dépenses de 49,3 G\$ annoncées au budget 2021-2022 et présentées dans le cadre des investissements stratégiques pour la relance.
- Ces dépenses font partie du plan de 100 G\$ sur 3 ans annoncé à l'automne et couvrent un nombre important de domaines avec une concentration sur le soutien aux personnes, aux travailleurs, à l'emploi et aux entreprises.
- Pas de retour à l'équilibre budgétaire prévu sur 5 ans, mais une réduction importante et rapide du déficit qui sera ramené à 60G\$ l'année prochaine pour atteindre 31G\$ en 2025-2026. Les moyens pour réduire le déficit ne sont pas précisés, mais les choix fiscaux américains pourraient influencer les décisions canadiennes des prochains budgets.
- Après avoir enregistré une baisse record de 5,4 % en 2020 au Canada, le PIB réel devrait croître de 5,8 % en 2021 et de 4 % en 2022.

2. Synthèse des principales mesures économiques

2.1 Renouveau de l'Initiative de catalyse du capital de risque (ICCR / VCCI)

Financement pouvant atteindre 450 millions de dollars pendant une période de cinq ans à compter de 2021-2022, pour le renouvellement de l'Initiative de catalyse du capital de risque :

- Sur ce montant, 50 millions de dollars seront consacrés au soutien des investissements de capital de risque dans les technologies des sciences de la vie.
- 50 millions de dollars appuieraient un nouveau volet de croissance inclusive pour accroître l'accès au capital de risque des groupes sous-représentés, comme les femmes et les communautés racisées.

Les paramètres ne sont pas précisés, mais devraient largement s'inspirer de ceux du programme précédent (ICCR).

2.2 Soutien à l'entrepreneuriat et aux petites entreprises innovantes

- 2,6 milliards de dollars sur une période de quatre ans à la Banque de développement du Canada afin d'aider les petites et moyennes entreprises à financer l'adoption de la technologie.
- 100 millions de dollars sur cinq ans pour le programme de développement des petites entreprises et de l'entrepreneuriat.

- 147 millions de dollars sur quatre ans afin de renforcer la Stratégie pour les femmes en entrepreneuriat et pour un meilleur accès au financement, au mentorat et à la formation.
- 52 millions de dollars supplémentaires sur quatre ans pour le Programme pour l'entrepreneuriat des communautés noires.
- 500 millions de dollars sur cinq ans, et de 100 millions annuellement par la suite, afin d'élargir le Programme d'aide à la recherche industrielle pour soutenir jusqu'à 2 500 petites et moyennes entreprises novatrices supplémentaires.

2.3 Appuyer l'innovation et la transformation industrielle

Fonds supplémentaires de 7,2 milliards de dollars sur sept ans et de 511,4 millions par la suite au Fonds stratégique pour l'innovation :

- Financement de 2,2 milliards de dollars sur sept ans et de 511,4 millions de dollars par la suite pour appuyer des projets novateurs dans l'ensemble de l'économie, y compris dans les secteurs des sciences de la vie, de l'automobile, de l'aérospatiale et de l'agriculture.
- Financement supplémentaire de 5 milliards de dollars sur sept ans, accordé à l'accélérateur net zéro du Fonds stratégique pour l'innovation (soutien aux projets qui aideront à décarboniser l'industrie lourde, à appuyer les technologies propres).

2.4 Autres mesures pour soutenir la recherche et l'innovation

- Renouveler la Stratégie pancanadienne en matière d'intelligence artificielle : 444 millions de dollars sur 10 ans à l'appui de la Stratégie pancanadienne en matière d'intelligence artificielle
- Lancer une stratégie quantique nationale
- Redynamiser le Centre canadien de fabrication de dispositifs photoniques
- Lancer une stratégie pancanadienne en matière de génomique
- Une collaboration en science et en technologie avec des entreprises israéliennes pour les PME innovantes
- Appuyer l'Initiative des supergrappes d'innovation
- Promouvoir la propriété intellectuelle canadienne

2.5 Mesures sectorielles

Secteur des technologies propres

Le gouvernement se fixe des cibles à l'horizon 2030 plus ambitieuses en passant d'une réduction de 30% à 36% en dessous du niveau de 2005, objectif accompagné d'investissement de 17 G\$ pour une « relance verte » :

- Rendre disponibles jusqu'à 1 milliard de dollars sur cinq ans pour des mesures visant à attirer des investissements du secteur privé dans des projets en technologies propres.
- Réduire de 50 % les taux d'imposition générale des sociétés et des petites entreprises qui fabriquent des technologies à zéro émission.
- 21,3 millions de dollars sur cinq ans et de 4,3 millions annuellement par la suite, à Affaires mondiales Canada pour la poursuite de la Stratégie de promotion du commerce international pour les technologies propres.

- Financement supplémentaire de 5 milliards de dollars sur sept ans, accordé à l'accélérateur net zéro du Fonds stratégique pour l'innovation (soutien aux projets qui aideront à décarboniser l'industrie lourde, à appuyer les technologies propres).
- Étendre la liste d'équipement admissible pour permettre aux entreprises de déduire immédiatement le coût des investissements pour l'acquisition de certaines technologies propres.
- Instaurer un crédit d'impôt à l'investissement pour le capital investi dans les projets de la technologie de captage, d'utilisation et de stockage du carbone (CUSC).

Sciences de la vie et secteur de la biofabrication

- Financement total de 2,2 milliards de dollars sur sept ans pour assurer la croissance du secteur canadien des sciences de la vie, dont 1 milliard de dollars sur sept ans, pour des entreprises canadiennes prometteuses et en croissance du secteur des sciences de la vie et de la biofabrication, versé par l'intermédiaire du Fonds stratégique pour l'innovation.

2.6 Mesures socioéconomiques générales

Prolongement des mesures de soutien aux entreprises et aux travailleurs (27 G\$ en 2021-2022)

Prolongement de la subvention salariale d'urgence (mais resserrement pour les entreprises cotées qui ont augmenté les salaires de leurs cadres), de la Subvention d'urgence du Canada pour le loyer du Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes et autres mesures de soutien aux travailleurs.

Établir un système pancanadien d'apprentissage et de garde des jeunes enfants

30 milliards de dollars sur les cinq prochaines années et de 8,3 milliards par la suite (coûts partagés avec les provinces). Le Québec devrait pouvoir bénéficier d'un droit de retrait avec pleine compensation.

2.7 Autres mesures fiscales

- Mise en place **d'une taxe sur les services** numériques de 3 % applicable aux revenus tirés des services numériques qui dépendent des contributions en données et en contenu des utilisateurs canadiens.
- **Taxe sur le luxe** : taxe sur les ventes, à usage personnel, de voitures et d'aéronefs dont le prix de vente est supérieur à 100 000\$ et de bateaux d'une valeur supérieure à 250 000\$.
- Annonce de l'intention de mettre en œuvre une taxe nationale annuelle de 1 % sur la valeur des biens immobiliers résidentiels appartenant aux personnes non-résidents et non-Canadiens qui sont considérés comme vacants ou sous-utilisés
- Limitations relatives aux déductions d'intérêts : à compter de 2023, le montant des intérêts que certaines entreprises peuvent déduire soit limité à 40 % de leurs gains au cours de la première année de la mesure et à 30 % par la suite. Un allègement sera accordé aux petites entreprises et à d'autres situations qui ne représentent pas de risques importants d'érosion de l'assiette fiscale.

Le budget présente également d'autres mesures de lutte à l'évasion et à l'évitement fiscal et aux stratagèmes fiscaux transfrontaliers